

Conclusion

Dans le site Natura 2000 de la « Bresse Jurassienne Nord », les étangs représentent un enjeu majeur en Bresse. Malgré cela, **l'étang Grand-Truge possède des habitats dégradés, offrant des lieux de vie limité pour l'avifaune nicheuse ou migratrice, l'entomofaune ou certains amphibiens.**

Sans entretien, **les plans d'eau sont voués à une disparition plus ou moins rapide par atterrissement**, c'est-à-dire remplacement progressif de l'eau libre par une formation terrestre. Des arbres peuvent apparaître et aboutir à fermer totalement la zone humide. Cette évolution marque souvent une diminution de la richesse écologique, dans la mesure où les formations pionnières ou ouvertes présentent plus d'espèces remarquables que les boisements.

La dégradation significative de l'état de conservation de plusieurs habitats d'espèces d'intérêt communautaire sur le site de l'étang Grand-Truge, nous pousse à mener des actions destinées à ouvrir le site, au profit d'espèces ayant justifiées la désignation du site classé Natura 2000. La gestion de la faune sauvage consiste avant tout à faire en sorte que le milieu soit favorable aux espèces ciblées par le gestionnaire. Le projet de travaux et aménagements prévus sur l'étang Grand-Truge ont été pensés en ce sens.

1^{ère} opération : Parmi ces habitats, les cariçaies caractéristiques des queues de l'étang et des rives les plus plates, sont colonisés par des buissons de saules, qui forment des massifs parfois impénétrables. Cet habitat très dense et peu fréquenté par la faune tels quel, mérite de se voir valorisé grâce à quelques ouvertures judicieusement pratiquées dans la végétation. Dans ce cas, **la réouverture de la zone de contact entre la terre et l'eau est souhaitable, pour favoriser le potentiel d'accueil des espèces d'intérêt communautaire** et garantir une meilleure qualité des eaux du site.

2^{ème} opération : **Les opérations de coupe de ligneux en bordure de la queue Nord de l'étang et aux abords de la roselière Est, s'orientent vers les mêmes objectifs.** La végétation ligneuse, en s'avancant jusqu'au contact de l'eau, finit par supplanter les ceintures de végétation nécessaires à l'équilibre de l'étang et à de nombreuses espèces d'intérêt communautaire. **Les habitats forestiers (habitats les mieux représentés sur le site Natura 2000) d'intérêts communautaire ne seront que très faiblement impactés** par les opérations engagées, compte tenue de la superficie et l'état de conservation des boisements concernés, par rapport aux surfaces de bois engagés par nos travaux. Les faibles surfaces travaillées ne réduiront pas les disponibilités en habitat, des espèces forestières d'intérêt communautaire mais au contraire les favorisent.

Opérations 3,4 et 5 : En contrepartie de cette incidence faible reconnue, **la création de deux mares forestières et la conservation de deux secteurs forestiers aux arbres remarquables, favoriseront le potentiel d'accueil forestier des espèces d'intérêt communautaire. L'augmentation de la roselière Est**, grâce à l'apport de terre et la plantation de nouvelles mottes, permettra d'une part d'atténuer la faible incidence de la coupe de quelques ligneux d'intérêt communautaire ; et d'autre part, de **favoriser le potentiel d'accueil d'espèce d'intérêt communautaire dont la survie dépend de la présence de roselière.**

6^{ème} opération : Le réseau d'îles et de haut-fond et la création de petits merlons, participeront à **augmenter les potentialités d'accueil du site** pour les espèces d'intérêt communautaire (amphibiens, anatisés...), en favorisant le développement des macrophytes aquatiques.

7^{ème} opération : Notre action vise également à **soutenir et assurer la pérennité de la filière piscicole.** Grand-Truge, exploité actuellement par la Fédération de pêche, doit faire l'objet d'intervention sur les structures servant à son bon fonctionnement. Ainsi, la digue ce doit d'être entretenue et consolidée, de même que tous les autres ouvrages hydrauliques (déversoir, vanne...). **Autant d'actions qui permettront de maintenir et favoriser la biodiversité de l'étang.**

Il est à noter également, que nous réduirons tout risque d'incidence directe sur les individus des espèces concernées, grâce à la **mise en assec de l'étang et l'adaptation des périodes d'intervention** (notamment avant les périodes d'hivernage et après celles de reproduction des espèces concernées).

Au terme de ce travail, nous pouvons conclure que les aménagements et travaux engagés sur le site de l'étang Grand-Truge auront une **incidence positive sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant permis la justification du site Natura 2000.**